



Beaucaire, le 9 décembre 2021

DIRECTION GENERALE
JS/ML/AR

Le Maire de Beaucaire
Julien SANCHEZ

à

Madame, Monsieur

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le

Mercredi 15 décembre 2021 à 8h30
En salle du Conseil
Mairie de Beaucaire
Place Georges Clemenceau
30300 BEUCAIRE

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sont remises en vigueur les dispositions contenues au sein de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Cet article dispose que « [p]endant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique et dans les zones géographiques où il reçoit application, par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, L. 3121-14, L. 3121-14-1, L. 3121-16, L. 4132-13, L. 4132-13-1, L. 4132-15, L. 4422-7, L. 7122-14, L. 7122-16, L. 7123-11, L. 7222-15 et L. 7222-17 du code général des collectivités territoriales, L. 121-11 et L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs. »

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Acquisition et classement dans le domaine public communal des voies, réseaux et équipements communs des lotissements « St Joseph I et II »
- 2) Cession parcelle communale CM n°0328 – Chemin Clapas de Cornut - SAS BOUHDEL PROMOTION

- 3) Autorisation de programme et crédit de paiement n°2021-003 pour la réalisation du pôle d'échange multimodal de Beaucaire
- 4) Autorisations budgétaires par anticipation en section d'investissement
- 5) Budget Ville – Décision modificative n°2021-003
- 6) Budget Ville 2021 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et de créances éteintes
- 7) Subvention exceptionnelle 2021 – Association Courir à Beaucaire
- 8) Subvention exceptionnelle 2021 - OCCE 30 de l'école maternelle du Château
- 9) Subvention exceptionnelle 2021 – Association Tarasconnaise Autonome de Parents d'Elèves (ATAPE) du Lycée Alphonse Daudet de Tarascon
- 10) Écoles privées sous contrat d'association – participation communale – année scolaire 2021-2022
- 11) Écoles publiques – répartition charges de fonctionnement – frais de scolarité 2020-2021
- 12) Attribution de subventions pour le ravalement des façades
- 13) Modification de la délibération n°21.126 relative à l'aide aux commerçants pour l'acquisition de mobilier de terrasse
- 14) Convention financière et de gestion entre la ville de Beaucaire et la société AchetezA pour l'édition de bons d'achat valables sur achetonsabeaucaire.fr et approbation de la mise en place d'opérations commerciales et jeux concours sur le même site sur le même site

- 15) Commune de Beaucaire – Règlement intérieur des services municipaux
- 16) Commune de Beaucaire – Règles relatives au temps de travail au sein des services municipaux
- 17) Commune de Beaucaire – Modalités de réalisation des heures supplémentaires et de compensation de ces heures
- 18) Commune de Beaucaire - Règlement des astreintes au sein des services municipaux
- 19) Recours à des vacataires pour le centre de vaccination

- 20) Débat d'orientation budgétaire 2022
- 21) Présentation des actions entreprises suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes

- 22) Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme – Mise en place d'un téléservice – approbation des conditions générales d'utilisation
- 23) Prescription de la révision allégée n°2 du PLU approuvé le 21 décembre 2016 et ses modifications successives n°1 et n°2 approuvées les 16 décembre 2019 et 27 juillet 2021
- 24) Avis formulé dans le cadre de l'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Ville Sud Canal » sur la commune de Beaucaire (30)
- 25) ZAC Sud Canal - Avenant n°1 au traité de concession d'aménagement – Équipement de la ZAC « Sud Canal » à Beaucaire
- 26) Avis formulé sur le dossier de travaux relatif à l'extension d'une rampe à bateaux, sur les communes de Beaucaire et Tarascon dans l'aménagement de Vallabrègues en application de l'article R.521-38 du code de l'énergie
- 27) Convention de gestion entre la commune de Beaucaire et le SYMADREM digue du Rhône rive droite – traversée et exutoire de l'ouvrage hydraulique traversant n°SIRS 2064
- 28) Prêt à usage – local rez de chaussée 5 rue Diderot / 2 bis place de la République – SGAMI Sud

- 29) Procès-verbal du conseil municipal du 29 octobre 2021
- 30) Compte-rendu des décisions de gestion (16)

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse ainsi que les pièces y afférentes pour les questions portées à l'ordre du jour.

Les dossiers correspondants pourront préalablement être présentés à votre examen à la Direction Générale des Services.

Veillez agréer, *Madame, Monsieur*, l'assurance de mes sentiments distingués.

Bonne nuit,



(Gard)
Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire